



Fondation  
**St-Barthélemy**

Exister ensemble

Rapport annuel 2024

# Grandir ensemble : entre ancrage et évolution

Entre renouvellement organisationnel et transition numérique, la Fondation St-Barthélemy franchit une nouvelle étape avec la toute première version en ligne de son rapport d'activité.

Un format inédit pour illustrer une année de défis relevés et d'engagements renouvelés.

## Repères clés (état au 31.12.2024)



**74**

résident·e·s de 18 à 96 ans

Conseil des résidents



**70** tonnes de linge lavé  
chaque année



**19500**

heures effectuées par les  
collaborateur·trice·s pour l'entretien et  
la maintenance des infrastructures



**200**

repas  
confectionnés  
chaque jour



**16**

millions de francs de  
budget annuel, dont une  
valeur ECA des bâtiments  
de près de 28 millions de  
francs

Rapport financier



**200**

collaborateur·trice·s  
représentant 118.4 emplois à  
plein temps budgétés +  
apprentis, stagiaires et  
civilistes, etc...

Ressources humaines



**35**

hectares de superficie dont  
**24.5** pour l'exploitation  
agricole

# Sommaire

---

**Accueil**

---

**La Fondation**

---

**Gouvernance**

---

**Ressources humaines**

---

**Rapport financier**

---

**Conseil des résidents**

---

**Prestations**

Hébergement

Activités de jour

Ateliers

---

**Activités**

---

**Projet**

# Message du président, Christophe EQUEY

## Grandir ensemble

À l'image des athlètes qui ont brillé lors des Jeux Olympiques de Paris 2024, la Fondation St-Barthélemy a su relever les **défis avec rigueur et anticipation**. Cette année marquée par des changements majeurs, notamment au sein du Conseil de Fondation et du comité de direction, illustre notre capacité à évoluer tout en préservant **notre stabilité et les valeurs qui guident nos actions**.

## Rénovation des bâtiments de la fondation, dont le château

Un projet ambitieux nous attend : **la rénovation complète de l'ensemble des bâtiments de la fondation**, y compris le château. Ce projet qui mobilisera toute notre attention pour les cinq prochaines années, est essentiel pour adapter nos infrastructures aux besoins des personnes que nous accueillons et leur offrir un accompagnement de qualité. **Une recherche de fonds** sera lancée en 2025 pour récolter près de 4 millions de francs (soit 20 % du coût total de la rénovation).

## Un Conseil de Fondation renouvelé et renforcé

Depuis 2022, nous avons soigneusement préparé ce renouvellement du Conseil de Fondation, en veillant à ce qu'il soit composé des compétences et expertises stratégiques indispensables pour relever les défis à venir.

- **Un passage de relais structuré** – Quatre membres ont quitté le Conseil de Fondation le 30 juin 2024, deux en raison de l'atteinte de la limite d'âge statutaire (75 ans) et deux autres, qui avaient exprimé leur souhait de se retirer et ont attendu le renouvellement pour assurer une transition en douceur.
- **Arrivée de nouveaux membres** – Messieurs Olivier Sonderegger et Christian Crisinel ont rejoint le Conseil le 1er juillet 2024, apportant des compétences stratégiques précieuses.
- **Un format optimisé** – Le Conseil de Fondation est passé de dix à sept sièges, favorisant des échanges plus dynamiques et des décisions plus éclairées.

L'inventaire des compétences du Conseil de Fondation a été mis à jour afin d'assurer une gouvernance toujours plus efficiente et adaptée aux enjeux à venir.

## Une visite marquante : la présidente du Conseil d'État vaudois et le corps préfectoral

Le **2 mai 2024**, la fondation a eu l'honneur d'accueillir Madame Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'État vaudois, ainsi que le corps préfectoral pour leur séance mensuelle.

- **Une occasion unique** de présenter nos activités, valoriser notre savoir-faire et partager les défis à venir, notamment le projet de rénovation des bâtiments.
- **Un moment de convivialité** avec un repas au St-Bar, où échanges et discussions ont renforcé les liens avec les autorités.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée, malgré une météo digne d'une finale olympique sous la pluie !

## Des évolutions maîtrisées au sein de la direction

Les changements ne se sont pas limités au Conseil. Le comité de direction a également connu des ajustements menés avec **méthode et sérénité**. Ces transitions témoignent de la **solidité** de notre organisation et **de sa capacité à s'adapter** aux évolutions tout en restant fidèle à notre mission.

## Un avenir entre continuité et innovation

Notre force réside dans notre capacité à conjuguer **tradition et modernité**. À l'image des athlètes qui se préparent pour leurs prochaines compétitions, nous avançons avec **détermination et ambition**.

L'année à venir sera placée sous le signe de l'innovation et du renforcement de nos actions, toujours au service des résidents et de notre mission.

## Ensemble, continuons à bâtir l'avenir de la Fondation St-Barthélemy.

# Message du directeur, David Volet

## Une adaptation aux défis du temps

### Une adaptation aux défis du temps

Depuis sa création en 1946, la Fondation St-Barthélemy a su s'adapter aux évolutions sociétales tout en restant fidèle à sa mission et à ses valeurs fondamentales. À l'image des athlètes des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, qui repoussent leurs limites pour atteindre l'excellence, la fondation valorise les talents et savoir-faire développés à travers ses activités internes et externes.

Aujourd'hui, reconnue comme une **actrice incontournable de la vie sociale et économique du Gros-de-Vaud**, la fondation a rejoint l'Association régionale du Gros-de-Vaud (ARGdV) et participe également au Projet de Développement Régional Agricole (PDRA).

### Phoenix : un projet de rénovation ambitieux pour l'avenir

Un ambitieux projet de rénovation, baptisé **Phoenix**, visant à améliorer de manière significative la qualité de vie et l'accompagnement des personnes accueillies a été initié. Ce plan stratégique, qui anticipe les besoins pour les 25 prochaines années, permettra la mise en œuvre concrète de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). L'ensemble des bâtiments est concerné comme suit :

#### Site de la Ferme

Le bâtiment principal sera entièrement rénové pour répondre aux exigences actuelles d'accompagnement. Cette transformation permettra de repenser les espaces de vie, avec une meilleure répartition des surfaces et une adaptation optimale aux besoins des résident.e-s. Trois groupes de vie prendront place dans ces nouveaux locaux, profitant pleinement du cadre verdoyant et paisible offert par ce site privilégié.

#### Site du Château

Les cinq maisonnettes existantes, actuellement configurées en triplex, ne répondent plus aux profils des personnes accueillies. Des travaux d'adaptation architecturale seront entrepris pour améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et préserver l'intimité des résident.e-s.

### Bâtiment administratif et château

Le bâtiment administratif, quant à lui, subira des modifications légères en lien avec la réorganisation des locaux. La grande salle sera en partie rénovée afin d'être plus adaptée aux activités sportives et autres événements. Le château, classé note 1 aux Monuments Historiques et considéré d'importance nationale, abritera à terme les espaces administratifs, des salles de réunion et de conférence.

### Soutenez notre projet

Pour mener à bien ce projet ambitieux, la fondation lance une campagne de recherche de fonds, notamment à travers les réseaux sociaux qui sera suivie d'actions diverses sur les quatre prochaines années.

### Un plan de mobilité en partenariat avec la région

Dans une démarche de développement durable et de collaboration régionale, nous avons lancé un projet de plan de mobilité en coordination avec les acteurs locaux afin de favoriser une mobilité plus inclusive et respectueuse de l'environnement.

### La cybersécurité, un enjeu majeur pour la fondation

La Fondation St-Barthélemy a été sélectionnée pour participer au programme Trust4SMEs porté par la Trust Valley en partenariat notamment avec l'EPFL. Cette initiative permet de renforcer nos compétences en matière de protection des données, d'adopter des solutions innovantes et d'assurer la formation de notre personnel à la Cybersécurité.



**Trust4SMEs**  
Cybersécurité et confiance numérique pour PME

## Recomposition du Comité de direction

Bienvenue à **Madame Annick Pittet**, directrice adjointe des Ressources humaines et à **Monsieur Jérémy Vallat**, directeur adjoint Finances et Infrastructures qui ont rejoint le Comité de direction respectivement le 1er février et le 1er juillet 2024.

Leurs arrivées ont insufflé une **nouvelle dynamique**, renforçant ainsi le lien de confiance et le management collaboratif au sein de notre organisation.

## 80 ans en 2026

La fondation aurait dû fêter ses 75 ans en 2021, mais la situation sanitaire nous a contraints à annuler toute célébration. Nous nous réjouissons de pouvoir fêter **ensemble ses 80 ans du 5 au 7 juin 2026**, dans un esprit confiant tourné vers l'avenir.

## Pour conclure...

**Exister ensemble** sous-entend également grandir ensemble.

Cette déclaration trouve tout son sens dans les nombreux projets portés par la fondation, qui en font le moteur même de notre action.

En évoluant constamment et en incarnant ses valeurs, la fondation témoigne de la **force de son ancrage local et de son engagement pour un avenir plus inclusif et durable**. Chaque projet, chaque initiative, chaque partenariat est une étape de plus vers un avenir où respect, solidarité et équité se conjuguent pour le bien-être de tous.

En ma qualité de directeur, je tiens à remercier chaleureusement le Conseil de Fondation pour sa confiance, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) pour leur collaboration constructive et leur soutien et enfin les résidentes et résidents, les collaboratrices et collaborateurs, les familles et les partenaires avec qui nous construisons **ENSEMBLE** l'avenir de la fondation.

# La Fondation

**La Fondation St-Barthélemy** dont le siège est situé à St-Barthélemy, près d'Echallens, est un établissement socio-éducatif sans but lucratif, reconnu d'utilité publique et subventionné par le Canton de Vaud.



Le site du Château au premier plan et le site de la Ferme en contrebas

## Mission

La Fondation accompagne des personnes adultes qui présentent notamment une déficience intellectuelle, psychique ou des troubles du spectre de l'autisme.

Elle favorise leur autonomie et soutient leur développement personnel en recherchant leur autodétermination et leur association aux décisions qui les concernent. Dans cette perspective inclusive, elle contribue à leur pleine place dans la société par leur participation sociale, économique, culturelle et citoyenne.

Les principes qui guident son activité se fondent notamment sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006.

## Vision

Adoptée en 2020 par le Conseil de Fondation, la fondation vise à valoriser ses compétences et ses savoir-faire en se basant sur les trois axes principaux de développement de sa vision « Ensemble vers 2027 » qui sont :

## Réaliser Ensemble

La Fondation contribue à la réduction de toutes formes d'obstacles limitant l'accès à l'exercice des droits personnels et/ou communautaires, au travail, aux loisirs, à la vie privée et sociale, à la communication, aux choix personnels, à la sexualité et à la diminution de tout autre élément interférant avec le développement du projet de vie souhaité et le bien-être recherché des personnes accompagnées.

## Travailler Ensemble

La Fondation considère l'ensemble des collaborateur·trice·s comme étant expert·e·s dans les domaines pour lesquels ils/elles sont formé·e·s et engagé·e·s. Elle favorise la collaboration, l'auto responsabilisation et la relation de confiance, soutient l'innovation audacieuse, considère l'erreur comme une opportunité de progrès.

A ce titre, elle adopte une posture bienveillante, humble, accessible, présente et disponible, à l'écoute des idées et besoins, dynamique et consensuelle. Elle communique avec chacun·e dans un esprit d'ouverture, d'honnêteté et d'authenticité.

## Exister Ensemble

La Fondation entretient et développe des contacts étroits, des échanges constructifs et des rapports de confiance avec l'ensemble des personnes qui compose son réseau : résident·e·s et leurs proches, collaborateur·trice·s, entreprises, autorités politiques, etc., ceci dans le but de rendre visible et de valoriser son expertise, ses savoir-faire ou encore les compétences des personnes qu'elle accompagne au quotidien.

## Bénéficiaires



La fondation accueille et accompagne des personnes adultes qui présentent notamment une déficience intellectuelle, psychique ou des troubles du spectre de l'autisme.

74 résident·e·s vivent sur place. De plus, des personnes externes viennent y travailler et rentrent chez elles le soir.

## Partenaires et affiliations

La fondation est notamment **membre** des organisations suivantes :

- Association Vaudoise des Organisations Privées pour personnes en difficulté (**AVOP**)
- Institutions sociales suisses pour personnes handicapées (**INSOS**)
- Association Romande pour le Perfectionnement du Personnel d'Institutions pour Handicapés (**ARPIH**)
- Association **insieme** Vaud
- Réseau d'accompagnement du handicap en milieu ordinaire (**RAHMO**)
- Association régionale du Gros-de-Vaud (**ARGdV**)
- Projet de développement régional agricole (**PDRA Gros-de-Vaud**)

## Moments forts en 2024



### **Une visite marquante : la présidente du Conseil d'État et le corps préfectoral**

Le 2 mai 2024, la fondation a eu l'honneur d'accueillir **Madame Christelle Luisier Brodard**, présidente du Conseil d'État vaudois, ainsi que le corps préfectoral pour leur séance mensuelle.

**Une occasion unique** de présenter nos activités, valoriser notre savoir-faire et partager les défis à venir, notamment le projet de rénovation des bâtiments.

**Un moment de convivialité** avec un repas au St-Bar, où échanges et discussions ont renforcé les liens avec les autorités.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée, malgré une météo digne d'une finale olympique sous la pluie !

## **Session de répétition avec l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) Gros-de-Vaud**

Cette collaboration a favorisé la sensibilisation aux comportements en situation d'urgence, tout en créant des liens durables entre les astreints et notre institution. Une démarche cohérente avec notre ancrage local et notre ouverture aux partenariats porteurs de sens.



# Gouvernance

## Conseil de Fondation et Comité de direction

Depuis 2022, nous avons soigneusement préparé ce **renouvellement du Conseil de Fondation**, en veillant à ce qu'il soit composé des compétences et expertises stratégiques indispensables pour relever les défis à venir.

- **Un passage de relais structuré** – Quatre membres ont quitté le Conseil de Fondation le 30 juin 2024, deux en raison de l'atteinte de la limite d'âge statutaire (75 ans) et deux autres, qui avaient exprimé leur souhait de se retirer et ont attendu le renouvellement pour assurer une transition en douceur.
- **Arrivée de nouveaux membres** – **Messieurs Olivier Sonderegger et Christian Crisinel** ont rejoint le Conseil le 1er juillet 2024, apportant des compétences stratégiques précieuses.
- **Un format optimisé** – Le Conseil de Fondation est passé de dix à sept sièges, favorisant des échanges plus dynamiques et des décisions plus éclairées.

L'inventaire des compétences du Conseil de Fondation a été mis à jour afin d'assurer une gouvernance toujours plus efficiente et adaptée aux enjeux à venir.

## Organe de révision

Les comptes de la fondation sont soumis au contrôle ordinaire selon les exigences du Canton de Vaud. Depuis 2016, l'organe de révision est **la société Fidinter SA**. Le responsable de mandat est Monsieur Ludovic Gothuey, depuis le 1er janvier 2023, expert-comptable diplômé, expert réviseur agréé et associé.

Les comptes de la fondation sont également présentés chaque année à l'Autorité de surveillance des Fondations.

Bienvenue à **Madame Annick Pittet, directrice adjointe RH**, et à **Monsieur Jérémy Vallat, directeur adjoint Finances, Infrastructures** qui ont rejoint le Comité de direction respectivement le 1er février et le 1er juillet 2024.

Leurs arrivées ont insufflé une nouvelle dynamique, renforçant ainsi le lien de confiance et le management collaboratif au sein de notre organisation.



# Les signatures

## Le mode de signatures et les personnes habilitées à signer

La fondation est engagée par la signature collective à deux du président, de la vice-présidente, de la secrétaire, du trésorier, du directeur, et des directeurs adjoints, ces derniers ne pouvant cependant pas signer ensemble.

## Bases légales et subventions

La haute surveillance et le subventionnement des activités et des prestations de la fondation sont régis par la loi suivante

- La **loi cantonale sur les mesures d'Aide et d'Intégration pour les personnes Handicapées (LAIH)** du 10 février 2004 sous l'égide du Département de la Santé et de l'Action Sociale du Canton de Vaud et de son service, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

## Dons et donateurs

Tous les dons reçus par la fondation sont toujours destinés à améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées. Ils ne servent jamais à couvrir les dépenses d'exploitation ordinaires.

Il n'y a pas de frais administratifs qui sont imputés sur les montants reçus. Les dons sont toujours utilisés conformément à la volonté ou aux indications exprimées par les donateurs.

Tous les dons font l'objet d'un accusé de réception et de remerciements.

La fondation n'a pas conclu de mandat de recherche de fonds avec une personne ou un organisme externe.

Les adresses des donateurs restent la possession exclusive de la fondation. Elles ne sont pas traitées par des tiers, ni cédées, ni vendues, ni échangées, ni louées. Sur simple demande de leur part, l'adresse des donateurs est radiée et aucune sollicitation n'est envoyée.

## Statut fiscal

La fondation est **reconnue d'utilité publique** et exonérée par l'Administration cantonale des impôts du Canton de Vaud, pour le revenu, la fortune et l'impôt fédéral direct.

La dernière décision date du 12 décembre 2016.

## Prévoyance professionnelle

La fondation ne gère pas elle-même sa prévoyance professionnelle. Ses collaborateur·trice·s sont affilié·e·s au fond de prévoyance de la Zurich Assurance (**Fondation collective Vita**).

# Ressources humaines

Basé sur l'écoute et la disponibilité, le service des Ressources Humaines cherche des solutions pour renforcer l'autonomie et la motivation. Elle vise à créer une relation de confiance et à encourager toute action nourrissant le plaisir de collaborer à un objectif commun.



par **Annick  
PITTET**

Directrice adjointe  
Ressources Humaines

## Points forts

### Des équipes engagées et professionnelles

La Fondation St-Barthélemy peut compter sur **des équipes hautement professionnelles**, dont **l'engagement constant** garantit **la qualité de l'accompagnement** des résidentes et résidents. Cet investissement se reflète à tous les niveaux de la fondation, y compris dans **les services transverses** où **la recherche de qualité** est omniprésente. Chaque collaboratrice et collaborateur contribue à un **objectif commun** : accompagner les bénéficiaires vers **la réalisation de leur projet de vie**, dans le respect de leur autodétermination, de leur qualité de vie et de leur participation sociale.

### Un service RH actif et attentif

En 2024, il a renforcé sa présence sur le terrain à travers la participation à de nombreuses démarches : **rencontres d'équipe, colloques, entretiens individuels ou de groupe**. L'attention portée **aux risques psychosociaux** et à la pénibilité au travail a constitué **un axe prioritaire**, tout comme **le renforcement du soutien aux cadres**. Ce soutien s'est concrétisé par un accompagnement ciblé dans plusieurs domaines : **amélioration des processus de recrutement, gestion des incapacités de travail, prévention des conflits et traitement de situations individuelles complexes**.

## Un ancrage régional et des partenariats valorisants

Le service RH a représenté la fondation dans plusieurs groupes de travail interinstitutionnels, notamment **sur la réduction de la pénibilité au travail et la création d'un catalogue de formations spécifiques** pour l'accompagnement de **situations complexes**. Il a également participé au premier **Speed Recruiting de l'apprentissage**, organisé par **l'Association régionale du Gros-de-Vaud** avec le **Collège des Trois-Sapins** à Echallens.

Dans une démarche **inclusive et durable**, les liens avec **les organismes d'insertion professionnelle** tels que l'Office de l'assurance invalidité (OAI) et l'Office régional de placement (ORP) ont été **renforcés**. De nombreuses personnes **en reconversion** ont pu effectuer des stages au sein de la fondation, accueillies avec **bienveillance** et **engagement** par les équipes. Cet investissement a été **reconnu** lors des premiers **Mérites de l'intégration de l'OAI**, auxquels la fondation a été conviée à l'automne 2024.

## Sensibilisation et découverte des métiers

Le 14 novembre 2024, la fondation a organisé la **Journée "Oser les métiers" (JOM)**, qui a rencontré un franc **succès**. **Dix jeunes filles et garçons** ont découvert les **métiers exercés** au sein de la fondation et pris conscience de **l'interdépendance** entre les différents rôles nécessaires à **son bon fonctionnement**.



Les Ressources Humaines : un travail d'équipe au quotidien

# Axes de développement

## Renforcer la stabilité et les synergies

L'un des **défis majeurs** en 2024 a été de **pourvoir les postes vacants** dans certaines équipes. Une large **campagne de recrutement** a été lancée et se poursuivra en 2025. Pour garantir un **cadre stable** et une intégration de **qualité** des professionnels nouvellement engagés, le développement d'un **pool interne** de remplaçantes et remplaçants a été **renforcé**.

Le service RH **encourage activement** les **synergies interservices** et **interdisciplinaires**. La **participation croissante** des services transverses aux **colloques** contribue à une meilleure **compréhension mutuelle** des rôles et des attentes, favorisant un travail plus **cohérent** et **complémentaire**.

## Valeurs

### Des valeurs partagées et vivantes

Les valeurs fondamentales de la fondation – **Respect, Solidarité, Équité** – imprègnent toutes les **actions du quotidien**. Elles sont présentes dès les **processus de recrutement** et orientent les décisions à tous les niveaux : **managérial, opérationnel** et **éducatif**.

Ces valeurs sont régulièrement discutées lors des **entretiens individuels** afin d'en **préserver toute la portée**.

# Formations

## Un levier de motivation et de fidélisation

Le catalogue de **formations internes** a été **enrichi** et **consolidé** pour répondre aux attentes du personnel. En complément, un **soutien actif** est apporté aux **formations certifiantes** individuelles, dans l'optique de faire de la **formation continue** un outil de **développement** et de **fidélisation** des équipes.

La fondation s'investit également dans la formation des **futurs professionnels**. Accueillir des personnes en **apprentissage** ou en **stage** permet à certaines collaboratrices et certains collaborateurs de **développer** des compétences de **tutorat**, qu'il s'agisse de **formateurs en entreprise**, **praticiens formateurs (HES)** ou **formateurs à la pratique professionnelle (ES)**.

En 2024, **six apprenties et apprentis** ont obtenu leur CFC :

- 1 cuisinier
- 3 assistant·e·s socio-éducatif·ve·s (ASE)
- 2 employés de commerce



# Les finances

## Le bilan

	Notes	2024	2023
		CHF	CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif circulant</b>		<b>5'451'337.34</b>	<b>3'819'148.51</b>
Trésorerie	1	330'053.25	518'002.34
Débiteurs	2	2'103'291.36	1'962'823.78
Autres créances à court terme	3	17'438.47	28'154.75
Stocks	4	356'300.00	359'100.00
Actif de régularisation décompte final DGCS (2024)	5	1'380'727.37	0.00
Actif de régularisation décompte final DGCS (2023)	5	839'731.59	839'731.59
Actifs de régularisation autres	6	423'795.30	111'336.05
<b>Actif immobilisé</b>		<b>3'494'396.83</b>	<b>3'486'206.83</b>
Immobilisations financières	7	8'417.85	12'416.85
Immobilisations corporelles	8	3'485'978.98	3'473'789.98
<b>Total de l'actif</b>		<b>8'945'734.17</b>	<b>7'305'355.34</b>

	Notes	2024	2023
		CHF	CHF
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		<b>1'865'655.27</b>	<b>1'241'735.41</b>
Dettes résultant d'achats et de prestations		893'431.77	712'126.63
Dettes à court terme portant intérêts <sup>1</sup>		270'000.00	127'000.00
Comptes-courants résidents		155'061.61	138'138.69
Autres dettes à court terme	9	138'499.21	130'153.04
Passifs de régularisation	10	408'662.68	134'317.05
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>		<b>5'031'702.84</b>	<b>4'117'570.30</b>
Dettes à long terme portant intérêts	11	5'031'702.84	4'117'570.30
<b>Capitaux étrangers</b>		<b>6'897'358.11</b>	<b>5'359'305.71</b>
<b>Fonds propres</b>		<b>2'048'376.06</b>	<b>1'946'049.63</b>
Capital	12	1'190'019.66	1'190'019.66
Fonds et réserves	13	858'356.40	756'029.97
<b>Total du passif</b>		<b>8'945'734.17</b>	<b>7'305'355.34</b>

<sup>1</sup> Part amortie sur l'exercice suivant, soit l'amortissement et cas échéant le remboursement de la dette.

# Le compte d'exploitation

	Notes	2024	2023
		CHF	CHF
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>18'335'470.49</b>	<b>16'322'775.37</b>
Contributions des résidents et API		5'298'962.05	4'874'965.50
Contributions du canton de Vaud et autres cantons		11'129'456.32	10'259'533.59
Décompte final de la DGCS	5	1'380'727.37	839'731.59
Produits des ateliers Artisanaux	14	39'478.47	36'678.91
Autres produits de l'exploitation	15	32'500.87	29'793.86
Marge brute des ateliers Hôteliers et Verts	16	191'930.16	195'811.04
Dons, legs	13	20'964.90	9'971.97
./ Affection nette aux fonds pour dons	13	-19'459.80	-9'742.97
Produits exceptionnels	17	6'693.85	8'529.64
Subventions et autres contributions	18	254'216.30	77'502.24
<b>Charges directes d'exploitation</b>		<b>-18'335'470.49</b>	<b>-16'322'775.37</b>
Salaires (y compris renforts à l'encadrement)	19	-10'361'552.09	-9'547'089.46
Charges sociales	19	-2'224'741.02	-2'068'545.12
Autres frais du personnel	19	-438'806.96	-243'209.45
Honoraires pour prestations de tiers	19	-2'991'546.80	-2'167'062.64
Besoins médicaux		-17'233.91	-9'841.55
Alimentation		-435'693.53	-420'618.61
Entretien ménage		-64'122.49	-63'689.78
Entretien/rép. machines, mob., véhicules et immeubles	20	-419'607.33	-419'378.47
Charges d'invest. - loyers, leasings et petites acquisitions	21	-187'655.45	-185'886.15
Charges d'invest. - intérêts s/ATF, hypothèques et autres	22	-88'584.74	-80'863.88
Charges d'invest. - amortissements	23	-411'512.73	-352'702.75
Eau, énergie		-350'673.85	-432'211.95
Ecole, formation et loisirs		-63'149.33	-61'299.02
Frais de bureau et d'administration		-83'949.37	-88'146.07
Outillage et matériel pour les ateliers	14	-36'193.63	-25'700.41
Autres charges d'exploitation (assurances, taxes, cotisations, divers)		-160'447.26	-156'530.06
<b>Résultat d'exploitation <sup>1</sup></b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<sup>1</sup> Le résultat d'exploitation est à zéro du fait de la prise en compte dans les produits d'exploitation du décompte final pro-forma à recevoir ou à payer en fonction du résultat.

Ce dernier est notamment constitué d'éléments extrabudgétaires, tels que les renforts à l'encadrement, sous déduction de la part du budget d'exploitation non dépensé conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 juillet 2016. Ce décompte final est remboursé, respectivement payé à la DGCS dans le courant de l'année qui suit l'exercice bouclé.

# L'annexe aux comptes annuels 2024

## I. Principes comptables appliqués

### Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations) et des directives de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. La structure des comptes annuels est adaptée aux spécificités des Etablissements Socio-Educatifs (ESE).

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles portées au bilan, à l'exception des terrains et des immeubles, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font éventuellement l'objet d'une correction de valeur.

Les terrains ne sont pas amortis, et les immeubles sont amortis sur la base des amortissements financiers des prêts hypothécaires cas échéant, ou selon les modalités fixées dans la décision émise par la DGCS sur la base des directives et recommandations sur les infrastructures des établissements socio-éducatifs pour adultes (DIESE). Les subventions obtenues sont portées en diminution de la valeur des immobilisations corporelles.

### Comptabilisation des produits

Les ventes sont comptabilisées dès lors que les avantages et les risques ont été transférés aux clients et que la prestation a été fournie. C'est normalement le cas lors de la livraison des produits.

Les subventions cantonales sont enregistrées lorsqu'elles sont encaissées ou lorsqu'elles sont facturées en cas de facturation par la Fondation. Les paiements de l'année sont déterminés sur une base budgétaire, et le résultat final des activités peuvent entraîner des compléments ou des remboursements sur les exercices suivants. Ces montants sont estimés en fin d'année et enregistrés dans des comptes de régularisation. Il existe une incertitude sur les soldes définitifs qui ne sont connus que lors de l'établissement du décompte final.

Selon la Directive concernant le financement de l'exploitation des Etablissements socio-éducatifs (DFESE), et en référence à l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 juillet 2016 dérogeant pour les années 2016 à 2018 à l'allocation au fonds d'égalisation des résultats concernant un éventuel excédent de produits reconnus, la DGCS couvre le déficit effectif reconnu d'exploitation, les excédents de produits sont restitués. Selon l'arrêté du 06 septembre 2023, la mesure est prolongée jusqu'au 31 décembre 2027 et concerne le traitement des excédents des exercices comptables 2023 à 2027.

### Exonération fiscale

La Fondation est exonérée fiscalement sur l'impôt fédéral direct et sur les impôts directs cantonaux pour buts d'utilité publique, selon attestation du 12 décembre 2016.

## II. Organisation de la fondation

### Adresse de correspondance

Fondation St-Barthélemy  
Le Château  
1040 Saint-Barthélemy

### Statuts - Règlements - Registre du Commerce

En vertu des statuts entrés en vigueur le 1er janvier 2023, la fondation a pour but l'accueil et l'accompagnement des personnes adultes qui présentent notamment une déficience intellectuelle, psychique ou des troubles du spectre de l'autisme.

Elle favorise leur autonomie et soutient leur développement personnel en recherchant, autant que faire se peut, leur autodétermination et leur association aux décisions qui les concernent. Dans une perspective inclusive, elle contribue à leur pleine place dans la société par leur participation sociale, économique, culturelle et citoyenne.

### Organes - Personnes habilitées à signer au 31 décembre :

#### a) Conseil de fondation

Conformément à l'article 7 des statuts, le Conseil de Fondation est composé de 5 membres au moins.

<b>Fonction</b>	<b>Nom Prénom, lieu d'origine, lieu de domicile</b>	<b>Mode de signature</b>
Président	Equey Christophe, de Genève, à Jorat-Menthue	Coll. à 2
Vice-Présidente	Bottlang-Pittet Jaqueline, de Saint-Gall, à Villars-le-Terroir	Coll. à 2
Trésorier	Rinderknecht Christian, de Hedingen, à Morges	Coll. à 2
Secrétaire	Michaud Christine, de Zunzgen, à Jorat-Menthue	Coll. à 2
Membre	Crisinel Christian, de Montanaire, à Montanaire	
Membre	Sonderegger Olivier, de Altstätten, à Jorat-Menthue	
Membre	Veyre Aline, de Chavannes-sur-Moudon, à Lausanne	

*L'indemnisation et le remboursement des frais des membres du Conseil de Fondation se fait conformément au règlement entré en vigueur au 1er février 2024 et approuvé par l'administration cantonale des impôts. Un rapport de rémunération est établi par la Fondation.*

#### b) Autres personnes habilitées à signer (\*mais pas entre elles)

<b>Fonction</b>	<b>Nom Prénom, lieu d'origine, lieu de domicile</b>	<b>Mode de signature</b>
Directeur	Volet David, d'Oron, à Oron	Coll. à 2
Directeur adjoint Hébergement et Ateliers	Pilet Olivier, de Rossinière, à Prilly *	Coll. à 2
Directrice adjointe RH	Pittet Annick, de St-Prex, à Assens *	Coll. à 2
Directeur adjoint Finance et Administration	Vallat Jérémie, de Bure, à Froideville *	Coll. à 2

#### c) Organe de révision

##### Fidinter SA

Adresse : Rue des Fontenailles 16 - Case postale - 1001 Lausanne  
Téléphone : 021/614 61 61  
Réviseur responsable : Gothuey Ludovic - ludovic.gothuey@fidinter.ch

## III. Gestion et placement de la fortune

La gestion et le placement de la fortune sont conformes au but de la fondation étant donné que les immeubles sont occupés pour l'exploitation de la Fondation. Les dépassements des limites de placement de la fortune de l'OPP 2 ne mettent pas en péril la réalisation du but de la fondation.

2024

2023

CHF

CHF

#### IV. Informations sur les postes des états financiers

##### Introduction

Les commentaires ci-après font référence aux points mentionnés au bilan et aux comptes d'exploitation. Par ailleurs, les comptes et les annexes présentés étant déjà passablement détaillés et comportant de nombreuses informations chiffrées, ne sont faits ci-après que des commentaires succincts relatifs aux points qui semblent les plus importants.

<b>1. Trésorerie</b>	<b>330'053.25</b>	<b>518'002.34</b>
Caisses	21'542.03	20'714.45
PostFinance	119'790.26	153'270.24
Banques	188'720.96	344'017.65

La trésorerie comprend le montant de garantie exigé par la directive de la DGCS du 1er mars 2016 quant à la couverture des comptes-courant des résidents (voir ci-dessous). Le montant de liquidité en banque dépend directement du montant engagé par l'ATF (Avance à Terme Fixe) et du solde du décompte final à recevoir ou à payer. Au 31 décembre, ces éléments représentent un montant de plus de CHF 800'000.- à ajouter au disponible.

<b>Total à couvrir selon directive de la DGCS</b>	<b>155'061.61</b>	<b>138'138.69</b>
Comptes-courant résidents passifs	155'061.61	138'138.69
<b>Total à couvrir selon décision du Conseil de Fondation en 2016</b>	<b>487'561.77</b>	<b>468'101.97</b>
Fonds pour dons libres et affectés	487'561.77	468'101.97

<b>2. Débiteurs</b>	<b>2'103'291.36</b>	<b>1'962'823.78</b>
Débitur DGCS	1'559'840.90	1'458'801.70
Autres débiteurs	722'439.28	744'022.08
Correction de valeur sur les débiteurs	-178'988.82	-240'000.00

<b>3. Autres créances à court terme</b>	<b>17'438.47</b>	<b>28'154.75</b>
C/c résidents débiteurs	3'242.94	8'805.50
Créances envers les collaborateurs	14'195.53	17'124.60
C/c charges sociales	0.00	2'224.65

<b>4. Stocks</b>	<b>356'300.00</b>	<b>359'100.00</b>
------------------	-------------------	-------------------

La diminution de 0.8% n'appelle pas de commentaire particulier.

<b>5. Actif de régularisation décompte final DGCS</b>	<b>2'220'458.96</b>	<b>839'731.59</b>
Excédent de charges 2023	839'731.59	839'731.59
Excédent de charges 2024	1'380'727.37	0.00

Compte tenu des instructions de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), ce montant est validé lors de l'établissement du décompte final dans le courant de l'année suivante. Ce montant provient notamment des renforts à l'encadrement supplémentaires extra-budgétaires dont les incidences sont reconnues par la DGCS lors du décompte final.

Le décompte final 2023 n'a pas encore été traité par la DGCS et reste donc ouvert dans nos comptes au 31.12.2024.

	2024	2023
	CHF	CHF
<b>6. Actifs de régularisation autres</b>	<b>423'795.30</b>	<b>111'336.05</b>
Charges payées d'avance et décomptes à recevoir	121'922.50	79'231.15
Subvention sur les investissements ateliers à recevoir	47'688.45	32'104.90
Projet rénovation, avances de frais	86'538.85	0.00
DGCS, Subvention pour provision vacances et heure supplémentaires	167'645.50	0.00
<b>7. Immobilisations financières</b>	<b>8'417.85</b>	<b>12'416.85</b>
Créances envers les collaborateurs > 1 an	0.00	4'007.40
Garantie de loyer - Marjovet 5a bis	8'417.85	8'409.45
<b>8 . Immobilisations corporelles</b>	<b>3'485'978.98</b>	<b>3'473'789.98</b>
Mobilier	484'484.88	459'449.63
Machines	375'557.90	440'117.61
Informatique	131'600.60	137'122.04
Véhicules	79'922.00	33'878.00
Terrains	132'800.00	132'800.00
Immeubles	2'281'613.60	2'270'422.70
<i>Les immobilisations corporelles n'appellent pas de commentaire particulier.</i>		
<b>9. Autres dettes à court terme</b>	<b>138'499.21</b>	<b>130'153.04</b>
Dépôts de garantie (clefs et divers)	11'390.00	11'840.00
Dépôts de garantie (résidents étrangers et divers)	108'100.00	108'100.00
Autres dettes	19'009.21	10'213.04
<i>Les résidents non garantis par un Canton ont tous déposé une garantie financière.</i>		
<b>10. Passifs de régularisation</b>	<b>408'662.68</b>	<b>134'317.05</b>
Provision pour vacances et heures supplémentaires	167'645.50	0.00
Autres passifs de régularisation	241'017.18	134'317.05
<i>* Selon la directive comptable modifiée en 2024, l'engagement en lien avec les vacances et heures supplémentaires fait désormais l'objet d'une provision à la date du bilan. Cette provision n'influence pas les fonds propres et le résultat de l'exercice, étant donné qu'une subvention pour provision vacances et heures supplémentaires doit être enregistrée à l'actif pour le même montant.</i>		
<b>11. Dettes à long terme portant intérêts</b>	<b>5'031'702.84</b>	<b>4'117'570.30</b>
Emprunt garanti par l'Etat de Vaud (PostFinance site Ferme)	693'315.00	711'315.00
Avance à terme fixe (BCV)	2'883'000.00	2'700'000.00
Prêt hypothécaire BCV pour les divers projets accordés par la DGCS	725'387.84	833'255.30
Prêt BCV	1'000'000.00	0.00
./ Part court terme des dettes à long terme	-270'000.00	-127'000.00
<i>(le retraitement à court terme est composé de la part amortie sur l'exercice suivant, soit l'amortissement et cas échéant le remboursement de la dette)</i>		
<b>12. Capital</b>	<b>1'190'019.66</b>	<b>1'190'019.66</b>
Solde au 1er janvier	1'190'019.66	1'190'019.66
Résultat de l'exercice précédent (différentiel s/ décompte final DGCS)	0.00	0.00

2024

2023

CHF

CHF

<b>13. Fonds et réserves</b>	<b>Etat au 01.01.2023</b>	<b>Attributions</b>	<b>Utilisations</b>	<b>Etat au 31.12.2023</b>
Fonds de dons libres	415'019.37	3'920.00	0.00	418'939.37
Fonds de dons affectés	43'339.63	6'051.97	-229.00	49'162.60
Fonds de réserve pour transformation du Château	187'928.00	0.00	0.00	187'928.00
Fonds de réserve pour la prévoyance en faveur du personnel	100'000.00	0.00	0.00	100'000.00
Fonds d'égalisation des résultats	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>746'287.00</b>	<b>9'971.97</b>	<b>-229.00</b>	<b>756'029.97</b>

	<b>Etat au 01.01.2024</b>	<b>Attributions</b>	<b>Utilisations</b>	<b>Etat au 31.12.2024</b>
Fonds de dons libres	418'939.37	7'980.00	-600.00	426'319.37
Fonds de dons affectés	49'162.60	13'084.90	-1'005.10	61'242.40
Fonds de réserve pour transformation du Château	187'928.00	0.00	0.00	187'928.00
Fonds de réserve pour projet de rénovation	0.00	61'011.18	0.00	61'011.18
Fonds de réserve pour la prévoyance en faveur du personnel	100'000.00	0.00	0.00	100'000.00
Fonds pour amortissements Machines Ateliers (non subv.)	0.00	21'855.45	0.00	21'855.45
Fonds d'égalisation des résultats	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>756'029.97</b>	<b>103'931.53</b>	<b>-1'605.10</b>	<b>858'356.40</b>

*Un fonds pour le futur projet de rénovation a été créé ainsi qu'un fonds pour les amortissements futurs de machines des ateliers qui ne sont pas subventionnées.*

#### **14. Marge brute des ateliers Artisanaux**

Ventes	39'478.47	36'678.91
./. Achats outillage et matériel pour les ateliers	-36'193.63	-25'700.41
<b>Marge brute économique</b>	<b>3'284.84</b>	<b>10'978.50</b>

#### **15. Autres produits de l'exploitation**

	<b>32'500.87</b>	<b>29'793.86</b>
Logement du personnel	2'500.00	3'950.00
Location de salles	0.00	100.00
Repas du personnel	24'187.34	19'910.97
Recettes de la cafétéria et repas à des tiers	2'779.23	3'021.03
Autres revenus	3'034.30	2'811.86

#### **16. Marge brute des ateliers Verts et Hôteliers**

Chiffre d'affaires	755'438.90	730'531.40
./. Attribution au Fonds pour amortissements Machines Ateliers (non subv.)	-21'855.45	0.00
./. PRAMV (prix de revient des marchandises vendues)	-541'653.29	-534'720.36
<b>Marge brute comptable</b>	<b>191'930.16</b>	<b>195'811.04</b>
<b>Marge en %</b>	<b>25.4%</b>	<b>26.8%</b>

*Le chiffre d'affaires est en hausse de 3% et la marge légèrement en diminution.*

#### **17. Produits exceptionnels**

	<b>6'693.85</b>	<b>8'529.64</b>
Redistribution de la taxe CO2	6'693.85	6'288.35
Dissolution correction de valeurs sur les débiteurs	61'011.18	0.00
./. Attribution au Fonds de réserve pour projet de rénovation	-61'011.18	0.00
Vente de matériel et divers	0.00	2'241.29

	2024	2023
	CHF	CHF
<b>18. Subventions et autres contributions</b>	<b>254'216.30</b>	<b>77'502.24</b>
Participation aux investissements des ateliers par la DGCS	47'688.45	32'104.90
Autres contributions et autres subventions (HES-SO, ASE, Rahmo)	206'527.85	45'397.34
<b>19. Charges de personnel (groupe 3)</b>	<b>16'016'646.87</b>	<b>14'025'906.67</b>
Salaires (y compris renforts à l'encadrement)	10'361'552.09	9'547'089.46
Charges sociales	2'224'741.02	2'068'545.12
Autres frais du personnel	254'329.65	90'973.70
Formation	184'477.31	152'235.75
Honoraires pour prestations de tiers	295'432.34	290'401.49
Honoraires pour personnel temporaire	2'696'114.46	1'876'661.15
<b>20. Entretien/rép. machines, mobilier, véhicules et immeubles</b>	<b>419'607.33</b>	<b>419'378.47</b>
<i>La hausse de 0.1 % n'appelle pas de commentaire particulier.</i>		
<b>21. Charges d'invest., loyers, leasings</b>	<b>187'655.45</b>	<b>185'886.15</b>
<i>La hausse de 1.0 % n'appelle pas de commentaire particulier.</i>		
<b>22. Charges d'invest., intérêts s/ATF, hypothèques et autres</b>	<b>88'584.74</b>	<b>80'863.88</b>
<i>La hausse de 9.5 % n'appelle pas de commentaire particulier.</i>		
<b>23. Charges d'investissement, amortissements</b>	<b>411'512.73</b>	<b>352'702.75</b>
Mobilier	105'126.63	88'014.50
Machines	90'657.61	64'093.65
Informatique	45'054.04	40'455.00
Véhicules	33'956.00	50'020.00
Immeubles	136'718.45	110'119.60
<i>Ce point n'appelle pas de commentaire particulier, le volume d'amortissement dépend directement des investissements accordés, notamment des investissements selon les Directives et recommandations sur les Infrastructures des Etablissements Socio-éducatifs pour adultes (DIESE).</i>		

2024

2023

CHF

CHF

**V. Informations complémentaires****24. Moyenne annuelle des emplois à plein temps (EPT)**

Le nombre moyen annuel d'EPT ne dépasse pas 250 pour les exercices comparés.

**25. Montant résiduel des engagements de leasing**

<b>Montant résiduel des engagements de leasing</b>	<b>47'166.85</b>	<b>22'535.70</b>
----------------------------------------------------	------------------	------------------

*Les dettes de leasing ne sont pas comptabilisées au passif du bilan.*

**26. Dettes envers des institutions de prévoyance**

<b>Dettes envers des institutions de prévoyance</b>	<b>3'149.85</b>	<b>9'099.30</b>
-----------------------------------------------------	-----------------	-----------------

**27. Actifs engagés en garantie de dettes de la Fondation**

<b>Actifs engagés en garantie de dettes de la Fondation</b>		
Immeubles	2'281'613.60	2'270'422.70
Cédules hypothécaires envers la BCV	14'000'000.00	14'000'000.00
Cession des subventions à recevoir de la DGCS	4'100'000.00	4'100'000.00

2024

2023

CHF

CHF

**28. Engagements conditionnels**Engagement de restitution de subventions immeubles

En cas de changement d'affectation ou de vente d'un immeuble ayant fait l'objet de subventions à un organisme dont le caractère d'utilité publique ne serait plus reconnu, une part des subventions reçues devrait être restituée. (art. 30 et 31 LSubv.)

Une subvention extraordinaire pour le remboursement des hypothèques sur immeubles de CHF 10'130'385.50 a été versée par l'Etat de Vaud le 1er juillet 2015.

Cette part à restituer serait cas échéant notamment liée à la durée d'utilisation du bien conformément à l'affectation prévue lors de l'octroi de la subvention.

**29. Evénements importants survenus après la date du bilan**

Après la date d'établissement du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes par le conseil de fondation, aucun événement important, qui aurait pu altérer la validité des comptes annuels ou qui aurait dû être publié sous ce point ne s'est produit.

**30. Valeur assurance incendie des immobilisations**

	indice 140	indice 135
<b>Total de la valeur incendie des immeubles</b>	<b>31'133'990.00</b>	<b>30'022'061.00</b>
Site Le Château incluant la Ferme, Saint-Barthélemy	31'133'990.00	30'022'061.00
Assurance mobilier & professionnelle/industrielle	5'638'100.00	5'638'100.00

**31. Estimation fiscale immeubles**

<b>Total de l'estimation fiscale des immeubles</b>	<b>18'839'900.00</b>	<b>18'839'900.00</b>
Site Le Château incluant la Ferme, Saint-Barthélemy	18'836'600.00	18'836'600.00
Divers, Oulens-sous-Echallens	500.00	500.00
Divers, Goumoëns	2'800.00	2'800.00

# Rapport de l'organe de révision

fidinter

## Rapport de l'organe de révision

---

au Conseil de fondation de la  
Fondation St-Barthélemy, Saint-Barthélemy

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation St-Barthélemy (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2024 et le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels*

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### *Mandats de révision*

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne  
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



Entreprise certifiée EXPERTsuisse



Membre indépendant

## *Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la fondation.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 31 mars 2025

Fidinter SA



**SEQ** Signature électronique qualifiée - Droit suisse  
Signé sur Skribble.com

Ludovic Gothuey  
*Expert-comptable diplômé*  
*Expert-réviseur agréé*  
*Réviseur responsable*



**SEQ** Signature électronique qualifiée - Droit suisse  
Signé sur Skribble.com

er Christine Blaser  
*Bachelor of Science HEC-BSc*

# Conseil des résidents

Depuis 2023, le Conseil des résidents a l'occasion de participer à une séance du Conseil de Fondation afin d'échanger sur les thèmes qui les concernent. En 2024, une délégation du Conseil des résidents a présenté le projet UTOPIA auquel il a activement participé.

## Des événements fédérateurs et porteurs de sens

En 2024, la fondation a pris une part active au **symposium UTOPIA** organisé par la Haute École de Travail Social (HETSL) de Lausanne. Sur le thème "*L'engagement des différents acteurs dans les situations complexes*", une délégation du Conseil des résidents a présenté une série de capsules vidéo qui ont été saluées pour leur originalité et leur authenticité.

La présence engagée des collaborateurs et collaboratrices a également marqué cette journée d'échanges multidisciplinaires, enrichissant les discussions par leur contribution active.



# Prestations / Hébergement

## Une année riche en transformations et en événements

L'année 2024 s'est révélée particulièrement dense et significative pour la fondation, marquée à la fois par des **événements fédérateurs** et par des **réflexions de fond** sur les grandes évolutions sociétales qui influencent directement notre mission.



par **Olivier Pilet**

Directeur adjoint  
Prestations

## Fidèle à sa mission, tournée vers l'avenir

Dans un contexte en **constante mutation**, la fondation poursuit sans relâche son évolution, **fidèle à sa mission** d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Elle se prépare activement à relever les enjeux à venir, avec pour objectif d'**améliorer** les conditions de vie des personnes qu'elle accueille et d'œuvrer à une société plus **inclusive**.

## Un virage dans l'approche d'accompagnement : l'implémentation du modèle PPH

Un changement majeur a été amorcé avec l'introduction du **Processus de Production du Handicap (PPH)**, développé par Patrick Fougeyrollas. Ce modèle, qui identifie le handicap comme le résultat d'interactions entre les limitations d'une personne et les obstacles environnementaux, ouvre la voie à **un accompagnement plus inclusif et personnalisé**.

La fondation a ainsi développé un outil spécifique à ses besoins, basé sur ce modèle, formé ses équipes, puis lancé une phase pilote dans plusieurs foyers. Les retours ont été très **positifs** : le personnel a souligné que cet outil était plus en phase avec les réalités du terrain, tout en plaçant réellement les résident·e·s **au centre des réflexions**.

Cette approche sera étendue à l'ensemble de la fondation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, évolution majeure qui incarne pleinement notre volonté d'**exister ensemble**.

# Prestations / Activités de jour

L'accompagnement proposé par la fondation évolue avec les **besoins** et les **trajectoires de vie** des résident·e·s.

Ces dernières années, les attentes ont changé : les rythmes de vie se diversifient, les envies aussi.

Pour y répondre, les activités de jour se sont transformées en profondeur, privilégiant davantage de souplesse et une meilleure individualisation des parcours.



Les activités de jour s'adaptent aux parcours et aux envies des résident·e·s.

## Souplesse et individualisation

Tout comme les méthodes d'accompagnement, les activités de jour ont également connu une profonde transformation. Entre 2014 et 2024, la proportion de temps partiel dans les ateliers à vocation socialisante est passée de 14 % à 70 %, traduisant des évolutions multiples : **vieillessement** de la population accueillie, **diversification** des envies et profils, et recherche d'un meilleur **équilibre de vie**.

En réponse à ces évolutions, la fondation a pris plusieurs **décisions stratégiques** pour compenser la diminution du temps de travail des résident·e·s en raison de leur passage à des taux d'activité partiels. Parmi celles-ci, une réorganisation interne, la suppression de deux places en atelier, et une adaptation des activités proposées. De plus, **l'ouverture de places** à des résident·e·s externes permet de maintenir une production suffisante et de combler les heures manquantes dans certains ateliers.

Une démarche qui reflète notre volonté d'**évoluer avec souplesse**, en phase avec les besoins de chacun.

# Prestations / Ateliers

## **Un lieu de découverte, de partage et de saveurs**

**Au cœur de la fondation, nous vous invitons à découvrir un cadre vivant et chaleureux où nature, gastronomie et engagement humain se rencontrent.**

**En nous visitant, vous soutenez un projet social et inclusif. Chaque produit acheté et chaque repas dégusté contribuent à offrir des opportunités professionnelles enrichissantes aux personnes que nous accompagnons.**

**Bienvenue dans un lieu qui a du sens.**



# Parc animalier

Le parc animalier est un lieu de promenade idéal pour les petits et grands, que ce soit en famille ou lors d'une course d'école.

## Une diversité...

Hormis les traditionnels animaux de la ferme, on peut également y découvrir des **émeus**, des **wallabies**, des **perroquets** et autres. Au total, ce sont près de **300** animaux qui sont à découvrir.

Le soin et l'entretien apportés aux animaux remplissent les exigences des standards élevés de l'ordonnance bio de **Bio Suisse** et **Bio Weide-Beef**.

## ... à découvrir seul ou accompagné

Il est possible de réserver une visite guidée du parc, qui sera effectuée par un travailleur du site de la Ferme.

## Et pour les plus curieux

Le parc dispose d'un sentier didactique permettant de découvrir la biodiversité locale. Il s'agit d'un chemin longeant les champs et les enclos au long duquel vous pourrez observer la faune et la flore de notre région.



# Restauration



## Un atelier gourmand et responsable au service de tous

Notre restaurant **Le St-Bar**, un lieu où la passion culinaire et l'engagement social se rencontrent. Cet atelier unique regroupe une **cuisine inventive**, un **service attentionné** et une **boulangerie artisanale**, créant un espace convivial pour découvrir des saveurs authentiques.

## Notre cuisine

Des plats préparés avec soin et créativité, mettant en valeur des produits locaux et de saison, pour une expérience culinaire qui ravit tous les palais.

## Notre service

Une équipe engagée et chaleureuse qui fait de chaque repas un moment unique, que vous soyez ici pour un café, un déjeuner ou un événement spécial.

Découvrez des saveurs, partagez des moments, et participez à une démarche durable et humaine.



Quelques préparations de la boulangerie

## Boulangerie

### La qualité Bio

Nos pains et pâtisseries sont fabriqués sur place avec des ingrédients de qualité et portent fièrement le label **Bio Bourgeon Suisse**, garantissant un respect des normes biologiques et une saveur naturelle incomparable.

### en circuit extra court

De plus, les farines utilisées sont issues de nos cultures céréalières livrées au Moulin d'Echallens, ce qui assure un **circuit ultra court** !

### sublimé par un savoir-faire local

Une équipe de maîtres et maîtresses socioprofessionnel-le-s accompagne les travailleurs et travailleuses pour la fabrication et le conditionnement de ces différents produits.

# Bois de chauffage



Rangement du bois de chauffage

## Pour particuliers et entreprises

Parmi ses prestations, l'exploitation agricole fournit un service de livraison de bois de chauffage destiné à toutes et tous.

## Un service sur mesure

Celui-ci est disponible en différentes tailles et qualités. Il est également possible de venir récupérer le bois sur place.

En 2024, ce sont près de **700 stères** de bois qui ont été découpés, livrés et rangés par les résident.e.s de l'atelier.

# Production artisanale

## Le Jardin



Les activités de l'atelier Jardin sont étroitement liées au rythme de la nature et aux conditions météorologiques.

Elles sont variées, allant de la **production** au **conditionnement**, puis à la **vente** des produits finis. Ainsi, au fil des saisons, les bénéficiaires et accompagnant·e·s cultivent et entretiennent un jardin potager bio où l'on trouve des fruits, des légumes, des plantes aromatiques ainsi que des fleurs.

Ces récoltes sont conditionnées ou servent de base à des préparations culinaires originales (tomates séchées, confitures, sirops, sels aux herbes, huiles parfumées, etc.) qui sont **labellisés Bio**.

Cet atelier produit également des articles de vannerie en confectionnant différents paniers.

## Le Tissage

Chaque résident·e de cet atelier dispose d'un poste de travail avec un métier à tisser afin de réaliser des tissus selon ses compétences.

Tous les produits sont tissés à partir de matériaux tels que le coton, le lin, la soie, le papier et la laine. La couture, le tricot, et la broderie font aussi partie des activités proposées.

Les produits réalisés comme des linges, foulards, coussins, etc. sont vendus à la boutique **St-Bart'isanal** et lors des marchés saisonniers.



# Activités

Favoriser les rencontres, créer du lien, partager des expériences fortes : telles sont les ambitions de l'animation socioculturelle au sein de la fondation. À travers des activités variées et des événements ouverts à toutes et tous, les résident·e·s vivent des moments riches de sens, inclusifs et ancrés dans la vie locale.



Des activités qui en jettent

## Animation socio-culturelle

L'animation socioculturelle a poursuivi sur sa belle lancée, en proposant un éventail d'activités riches et variées. Parmi les moments les plus marquants de 2024 : **les Motards en folie** et leurs side-cars, la participation au **Paléo Festival de Nyon**, ou encore les journées en **Tandem-ski**, ont permis à de nombreuses résidentes et nombreux résidents de vivre des expériences intenses et valorisantes.



## Le plaisir de la glisse pour tous !

Le **tandem-ski** permet aux personnes en situation de handicap de profiter pleinement des joies de la neige et de la montagne. Confortablement installé dans un fauteuil monté sur skis, le passager est accompagné par un pilote spécialement formé, qui guide l'ensemble en toute sécurité sur les pistes.

Que ce soit pour une première expérience ou pour retrouver les sensations de la glisse, le tandem-ski offre un moment de **liberté**, de **plaisir** et de **partage** en pleine nature.

Une belle façon de rendre la montagne accessible à tous !

# Marchés

## Des manifestations placées sous le signe de la rencontre

Tout au long de l'année, les événements organisés par la fondation ont rassemblé un large public.

Nos deux **grands marchés** annuels ont chacun attiré plus de 400 visiteurs, tandis que la **Gratifieria**, événement de troc ouvert à chacun-e, a cultivé l'échange et la convivialité avec les habitants de la région. D'autres rendez-vous, comme la brisolée, la fête de Noël ou la chasse, ont également contribué à tisser des liens durables avec la population locale.

En complément, plusieurs petits marchés thématiques ont ponctué l'année, accompagnés de nombreux moments conviviaux mettant en valeur les **talents** internes et favorisant les échanges avec les communautés locales et régionales.



# Projet

## Une transformation tournée vers l'avenir

La fondation a lancé *Phoenix*, un ambitieux projet de rénovation visant à améliorer durablement le cadre de vie et l'accompagnement des personnes accueillies. Ce plan, pensé pour les 25 prochaines années, permettra d'adapter les infrastructures aux besoins actuels et futurs des résident.e.s.



Un projet qui impactera l'ensemble des bâtiments

## Rénovation des bâtiments

### Avancement des études : un projet en bonne voie

En 2024, les études ont continué de progresser en étroite collaboration avec l'architecte conseil et les représentants de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Ce travail collaboratif nous permet d'avancer sereinement vers les prochaines étapes. Les démarches se poursuivent dans un élan positif, avec pour **objectif de débiter les travaux en 2026**.

# Soutenir la fondation

Des dons peuvent être effectués et seront affectés à divers projets (par exemple : aménagement d'un point de vente pour nos produits, achat de matériel de loisirs pour les résidents, etc.)

## Depuis votre téléphone portable

### Faites un don maintenant!

-  Scannez le QR code avec votre appareil
-  Choisissez le montant et le moyen de paiement
-  Confirmez votre don



Rendu possible grâce à **RaiseNow**

## Par virement bancaire

Bénéficiaire :	Fondation St-Barthélemy – Le Château 1 – 1040 St-Barthélemy
Virement bancaire IBAN :	CH64 0900 0000 1026 4255 1
BIC :	POFICHBEXXX
Informations supplémentaires :	Don pour la Fondation St-Barthélemy

## Déductions fiscales

La Fondation St-Barthélemy est reconnue d'utilité publique. Vos dons peuvent être déduits de vos impôts.

Personnes physiques : les dons versés aux organisations d'utilité publique qui ont leur siège en Suisse sont déductibles de l'impôt fédéral direct (art. 33, LIFD). Les versements de l'année fiscale doivent s'élever au minimum à 100.- francs et ne pas dépasser au total 20% du revenu net.

Impôts directs des cantons et communes : Les dons versés aux organisations d'utilité publique sont déductibles des impôts jusqu'à concurrence de la limite fixée par le droit cantonal (art. 9, LHID).

De plus amples informations sont disponible sur le **site de la confédération**.



Le Château  
1040 St-Barthélemy  
021 886 23 30

[www.fondation-st-barthelemy.ch](http://www.fondation-st-barthelemy.ch)